Foissiat
Commune de l'Ain

ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Arrêté réglementant la circulation sur la rue du stade, en raison de travaux sur le domaine public.

Le Maire de la commune de FOISSIAT (Ain)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière
VU le code pénal,
VU la demande de l'entreprise Roger MARTIN, domiciliée Champagne 01540 VONNAS, représentée par M. Jérôme DOLE, en date du 17 octobre 2023,
CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de travaux effectués par l'entreprise Roger MARTIN, sur le domaine public, il y a lieu pour la sécurité des usagers, de réglementer la circulation sur la rue du stade, du 6 novembre 2023 au 5 mai 2024,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation, sur la rue du stade, sera interdite à la circulation, sauf pour les riverains et pour l'accès aux structures communales, en raison de travaux sur la chaussée, du 6 novembre 2023 au 5 mai 2024.

Article 2 : une déviation sera mise en place par la route de Lescheroux et la route du Chenevier.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 4 : la signalisation sera assurée par les soins de l'Entreprise Roger MARTIN, qui exécute les travaux.

Article 5 : ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Brigade de gendarmerie de JAYAT
- L'Entreprise Roger MARTIN,

chargés d'en assurer l'exécution.

Fait à FOISSIAT, le 20 octobre 2023.

Le Maire,

Jean-Luc PICARD.

MAIRIE DE FOISSIAT
AIN

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification.
Le bénéficiaire de cet arrêté pourra, sur simple demande écrite auprès de la commune de FOISSIAT, solliciter une copie de l'original.
Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer pour les informations le concernant, auprès de la commune de FOISSIAT ;

Plan Xmap

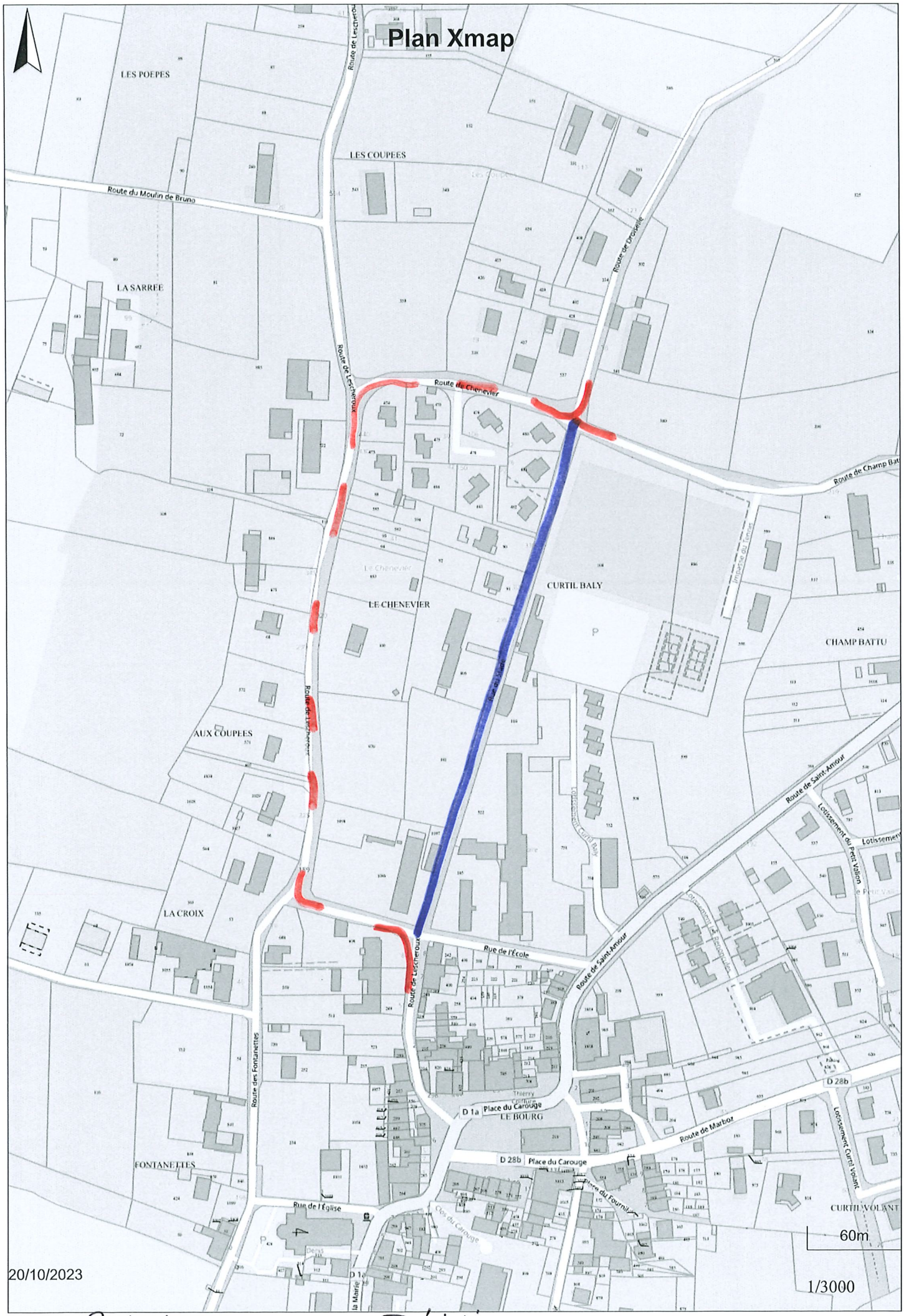

20/10/2023

Route barrée — Déviation